



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : LETTRE D'ENTENTE AVEC LE DÉCISION N° DM-24-379
CENTRE CULTUREL CANADIEN EN DATE DU 13 NOVEMBRE 2024**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la commande publique ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté municipal n°A-20-489 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Madame Annick Voisin, Adjointe au Maire ;

CONSIDÉRANT les actions du Centre culturel Canadien, représenté par son Directeur, Monsieur Marc-Antoine Dumas, dont le siège social est situé 130 rue du Faubourg Saint Honoré – 75008 Paris, en matière de soutien à la création et à la diffusion artistique portée par les artistes canadiens sur le territoire français ;

CONSIDÉRANT la programmation par la ville de Vincennes d'une manifestation intitulée « Vincennes, Château de Lumières » incluant les œuvres de quatre artistes canadiennes, du 18 octobre au 2 novembre 2024;

D É C I D E

DE SIGNER avec le Centre culturel canadien représenté par son Directeur, Monsieur Marc-Antoine Dumas, dont le siège social est situé 130 rue du Faubourg Saint Honoré – 75008 Paris, une lettre d'entente pour le soutien à la diffusion des œuvres de quatre artistes canadiennes dans le cadre de l'événement « Vincennes Château de Lumières », à hauteur de 1500 € (mille cinq cent euros) TTC ;

D'INSCRIRE cette recette au budget communal aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
L'Adjointe au maire chargée de la culture,

Signé

Annick VOISIN

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20241113-lmc1H12436H1-AR
Date de réception en Préfecture : 13/11/2024
Date de Publication : 13/11/2024